

Organisation des tests d'exigences préalables

La M.F.R a décidé, dans un souci d'accompagnement et d'insertion professionnelle, de retenir au maximum 12 candidats. L'accès à la formation BPJEPS se déroule suivant le principe classique de réussite aux tests d'exigences préalable puis la sélection des candidats par le centre de formation. Une journée d'épreuves est proposée (plusieurs dates possibles en fonction des années) et se déroule de la façon suivante :

Pour pouvoir être convoqué il faut renvoyer le dossier d'inscription ainsi que les pièces justifiant l'accès au Test d'entrée (TEP):

→ **Les TEP techniques relatifs à la spécialité du diplôme ciblé suivant une grille critériée :**

- Un entretien individuel après renseignement par le candidat d'un questionnaire de positionnement.
- Un test écrit portant sur les aspects réglementation, législation et connaissance du milieu aquatique.

Les exigences Préalables (TEP):

→ Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « pêche de loisirs à pied ou en embarcation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » option A eau Douce.

→ L'entrée en formation d'un candidat pour la spécialité Educateur Sportif, mention "pêche de loisir" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est précédée d'exigences préalables, définies à l'article 4 de l'arrêté du 12-08-2025. Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « pêche de loisirs à pieds et en embarcation » option A : Eau Douce sont les suivantes.

Le candidat doit pour se présenter au TEP :

→ **Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :**

- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS).
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité.
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité.
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de pêche de loisirs datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation du candidat.
- Présenter une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et la récupération d'un mannequin réglementaire à 2 mètres de profondeur, puis le remorquage du mannequin sur 5 mètres jusqu'au bord délivrée par une personne titulaire du titre de maître- nageur sauveteur.
- Satisfaire à un test technique de maîtrise d'une technique de pêche principale au choix du candidat, Les modalités du test sont définies à l'annexe II de l'arrêté du 12 Septembre 2025.
- **L'obtention du permis de plaisance « eau intérieure » n'est pas obligatoire pour passer les TEP mais devra être passé durant la session de formation.**



Protocole des tests techniques selon l'arrêté du 12 septembre 2025

TEST D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION AU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ «ÉDUCATEUR SPORTIF» MENTION «PÊCHE DE LOISIRS À PIEDS ET EN EMBARCATION»
Le test d'exigences préalables à l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention «pêche de loisirs à pieds et en embarcation» comporte plusieurs épreuves telles que définies ci-après, selon l'option.

Le candidat choisit une technique de pêche principale:

Option A:

→ Pêche à la mouche, au choix du candidat : canne à une main ou canne à deux mains

Pour valider l'épreuve canne à une main, le candidat doit réaliser avec succès sept des huit séquences suivantes :

- Situer le déplacement de la soie sur un plan incliné.
- Situer l'action de la canne dans l'espace et dans le rythme par rapport à ce travail sur un plan incliné.
- Différencier l'action d'arracher de l'action de cibler.
- Lancer à une distance de 12 mètres minimum dans un couloir de 2 mètres, trois fois de suite. (six essais possibles)
- Lancer en pré-ciblant.
- Réaliser un minimum de 60 points sur cible d'Arenberg à 5, 7, 8, 9, et 11 mètres en deux passages avec lancer de la mauvaise main (ou revers) à 8 mètres (centre 10 points puis 8, 6, 4, 2 points)
- Présenter le matériel adapté aux poissons cibles définis par les évaluateurs de l'épreuve.

Pour valider l'épreuve canne à deux mains (12' à 16'), le candidat doit réaliser avec succès cinq des six séquences suivantes :

- Expliquer et démontrer l'utilisation d'une canne à deux mains.
- Expliquer l'ancrage de la soie et le démontrer des deux mains.
- Lancer à plus de 20 mètres, trois fois de suite. (six essais possibles)
- Justifier du lancer utilisé. (simple spey, double spey et/ou T-snap)
- Présenter le matériel adapté aux poissons cibles définis par les évaluateurs de l'épreuve.
- Expliquer les dangers potentiels de ces différents lancers et les alternatives techniques pour y pallier.

→ Pêche au coup, au choix du candidat: feeder / anglaise/bolognaise ou Toc appâts naturel ou Coup grande canne

Pour valider l'épreuve, le candidat doit réaliser avec succès sept des huit séquences suivantes :

- Objectif atteint pour le lancer : six lancers sur dix coup : amener la ligne à la distance de pêche de 11,5 mètres et réussir à lancer 6 boules d'amorce sur 10 dans la cible de 50 centimètres de diamètre. Feeder/anglaise/bolognaise : dans un carré de 2 mètres x 2 mètres à 20 mètres. Toc: dans un cerceau à 5, 6, 7, 8, 9 mètres.
- Choisir le matériel adapté.
- Justifier l'utilisation du type de lancer réalisé.
- Adapter une technique de pêche au coup en fonction du poisson recherché : le jour de l'épreuve il est proposé au candidat un ou des poissons à pêcher au coup eu égard à la période de l'année, des conditions hydrauliques, de la distance de pêche, de la profondeur et du type de fond.
- Monter un hameçon en 16.
- Monter la ligne et justifier le choix du montage.
- Justifier l'amorçage ou la conduite de ligne.
- Justifier le type d'esche choisi.



Suite
**Protocole des tests
techniques selon l'arrêté
du 12 septembre 2025**

→ **Pêche de la carpe au posé (batterie)**

Pour valider l'épreuve, le candidat doit réaliser avec succès huit des neuf séquences suivantes:

- Lancer de précision (canne de 3,30 mètres à 3,90 mètres, plombs de 56 ou 70 grammes): six lancers sur dix dans un carré de 2 mètres x 2 mètres à 35 mètres
- Lancer à une distance de 80 mètres minimum dans un couloir de deux mètres, trois fois de suite (6 essais possibles - canne de 3,60 mètres à 3,90 mètres, plombs de 70 à 110 grammes)
- Choisir le matériel adapté.
- Justifier l'utilisation du type de lancer réalisé.
- Adapter une technique de pêche de la carpe en fonction du sujet proposé, eu égard à la période de l'année, des conditions hydrauliques, de la distance de pêche, de la profondeur et du type de fond.
- Montage d'un hameçon en 8 en montage cheveu avec un nœud sans nœud; longueur du cheveu adapté à l'appât proposé par les évaluateurs de l'épreuve.
- Justifier le choix du montage d'une ligne.

→ **Pêche au lancer**

Pour valider le test, le candidat doit réaliser avec succès 6 des 7 séquences suivantes :

- Lancer UL<5 gr (revers par dessous 5 m) droit sous la main (pendulaire) 7m ; libre 12 m coup droit par-dessous 6 m ; par-dessus l'épaule 10m) Réaliser un minimum de 60 points sur cible d'Arenberg avec 2 passages.
- Justifier le choix du matériel choisi. (choix de la canne, du moulinet, fil)
- Lancer Léger (5-15 gr) couloir de 2 m cibles de 2 m x 2 m soit lancer entre 9, 11, 14, 16,19 et 21 m réussir 4 sur 6
- Justifier le matériel choisi. (choix de la canne, du moulinet, fil)
- Justifier l'utilisation d'un type de lancer réalisé.
- Apporter 3 leurres de familles différente (ou en choisir 3 sur une quantité présentée) donner pour chacun son nom, comment l'animer et à quelle profondeur il nage.
- Armer un leurre souple en justifiant son utilisation.

Lieux d'organisation des TEP:

→ Depuis plusieurs sessions nous organisons ces tests d'entrée au Gymnase de Coursac ou celui de Thenon. Ces deux sites offrent la possibilité d'être dans un lieu préservé des intempéries, de la venue de visiteurs et permet aussi l'organisation d'un temps d'accueil convivial.

→ Un ordre de passage est présenté le matin dans lequel apparaît les 4 situations (test technique / test écrit / entretien projet/ Une demi-heure est consacrée aux candidats pour s'exercer sur les parcours techniques avant le début des TEST).

→ Seul le retour du dossier d'inscription dûment complété permettra l'envoi d'une convocation à chaque candidat indiquant le lieu la date et l'horaire de passage.

